

# **COMMUNE DE BELLEVIGNE-EN-LAYON**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 juin 2017**

### **SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – SELECTION DU BUREAU D'ETUDES**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre du bureau d'études HYDRATECH pour un montant de 82 130,00 € HT.

### **AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE DE FAVERAYE-MACHELLES - VALIDATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le dossier de consultation des entreprises préparé par le bureau d'études PIERRE ET EAU pour l'aménagement de la place de l'Eglise de Faveraye-Mâchelles.

### **AMENAGEMENT DE LA GRANDE RUE A RABLAY-SUR-LAYON - VALIDATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le dossier de consultation des entreprises préparé par le bureau d'études ANJOU MAINE COORDINATION pour le réaménagement de la Grande Rue de Rablay-sur-Layon.

### **ASSURANCES - VALIDATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le dossier de consultation des entreprises préparé par le cabinet DELTA CONSULTANTS pour revoir les contrats d'assurance : Dommages aux biens, Responsabilité civile, Protection juridique, Véhicules à moteur, et Personnel – Risques statutaires.

### **REFORME STATUTAIRE DU SIEML**

Le conseil municipal valide, par 50 voix pour et 1 abstention, la modification des statuts visant à élargir l'offre de compétences et services du SIEML :

- Nouvelle compétence optionnelle pour le gaz naturel véhicules,
- Création d'une possible activité accessoire plus large, ciblant notamment le gaz naturel véhicules et le Plan corps de rue simplifié.

### **CONVENTION A PASSER AVEC LE SIEML ET ORANGE POUR L'ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES SUR LE POSTE DE LA JUBAUDIERE A CHAMP-SUR-LAYON**

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la convention particulière relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques à passer avec le SIEML et Orange pour les rues des Sorbiers et des Charmes à Champ-sur-Layon.

### **VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS DE RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC A FAYE D'ANJOU**

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition du SIEML pour la rénovation d'éclairage public rue du 8 mai, rue Joachim du Bellay et rue de l'Europe à Faye d'Anjou, la participation de la commune s'élevant à 8 690,14 €.

### **VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A THOUARCE**

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition du SIEML pour l'installation de deux nouvelles prises guirlandes rue Rabelais à Thouarcé, la participation de la commune s'élevant à 430,79 €.

## **VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS DE REPARATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les opérations de réparation proposées par le SIEML pour le remplacement de lanternes et candélabres à Rablay-sur-Layon et Thouarcé, la participation de la commune s'élevant à 1 502,89 €.

## **AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE DE FAVERAYE-MACHELLES : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le nouveau plan de financement pour l'aménagement de la place de l'Eglise de Faveraye-Mâchelles, ainsi que la demande de subvention au titre du Fonds régional de développement des communes.

## **LITIGE RABLAY-SUR-LAYON / CREDIT MUTUEL – CONVENTION D'HONORAIRES**

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la convention d'honoraires à passer avec la SELARL LEXCAP pour se défendre dans le litige opposant la commune au Crédit Mutuel au sujet de l'emprunt contractualisé en franc suisse. Ces honoraires sont pris en charge dans le cadre de la protection juridique.

## **INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le versement de 832,87 € au titre de l'indemnité de gardiennage des églises.

## **SUBVENTION COMPLEMENTAIRE**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 4 427,64 € à la coopérative scolaire de l'école Jules Spal de Thouarcé pour financer un voyage scolaire. Ce montant sera déduit des crédits pédagogiques spécifiques alloués à l'école.

## **ADHESION A LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS EN PAYS DE LA LOIRE**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la Charte d'entretien des espaces publics en Pays de la Loire portée par le Syndicat Layon Aubance Louets et visant à poursuivre sa politique zéro pesticide.

## **CREATION D'UN NOUVEAU LIEU-DIT A FAVERAYE-MACHELLES**

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la création du lieu-dit « La pièce de l'Ormeau » à Faveraye-Mâchelles sur lequel la société Méthalys a installé une nouvelle unité de méthanisation.

## **TAXE D'ASSAINISSEMENT – REVISION DES TARIFS ET AVENANTS A PASSER AUX CONVENTIONS AVEC DES VITICULTEURS DE CHAMP-SUR-LAYON**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de simplifier le calcul de la taxe d'assainissement appliquée aux viticulteurs dont le siège d'exploitation est situé dans le bourg de Champ-sur-Layon, en le fixant comme suit au titre de l'année 2017 :

- 1,07 € par hectolitre de vin produit,
- 0,71 € par hectolitre de moûts produit,
- 0,27 € par quintal de vendanges fraîches.

Le conseil municipal valide également, à l'unanimité, les avenants aux conventions passées avec les viticulteurs concernés.

## **RENOUVELLEMENT DES OUTILS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNE NOUVELLE**

La commune avait confié une mission liée aux outils de communication au cabinet ATOUTS'M@ATIQUES avec plusieurs objectifs :

- Harmoniser les équipements des différentes communes déléguées,

- Améliorer la situation existante en reliant notamment les Mairies entre elles et en équipant de nouvelles salles,
- Réaliser des économies.

L'entreprise retenue est SERVEURCOM qui devrait mettre en place les nouveaux équipements et abonnements durant l'été.

### **OPERATIONS FONCIERES**

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption sur des parcelles situées dans la Zone du Léard et rue Saint Lumin à Thouarcé.

Par délégation, le Maire a renoncé à exercer son droit de préemption sur des parcelles situées à Champ-sur-Layon, 2 rue du Mitant, à Faveraye-Mâchelles, 14 bis chemin des Loges, et à Rablay-sur-Layon, 13 rue Saint Vincent et 58 Grande Rue.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Les installations des nouveaux numéros de rue sont en cours.